

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 04/06/2020

Séance du Lundi 8 Juin 2020

DATE D'AFFICHAGE

LE : 15/06/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 4 juin 2020 s'est réuni le lundi 8 juin 2020, à 18 heures et 30 minutes, en séance ordinaire, en Mairie de Ste Geneviève lès Gasny sous la présidence de Mme Hélène MARTINEZ, Maire.

VOTANTS : 15 POUR

ABSENT(S) : 0

POUVOIR : 0

Étaient présents : M. GRUMBACH Yann, Mme VALLET Bénédicte, M. Tom KUBLER M. SCHROEYERS Jean-Yves, M. PETIT Jonathan, M. BEGUIN Serge, Mme ESPASA Claire, M. PONT Rémy, Mme PANCHOUT Isabelle, Mme DRAGEE Katia, M. PARIS Alexandre, M. AIGNEL Reynald, Mme KONYA Lydia, M. MAZURE Christian.

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Mme ESPASA

Délibération prise à huis clos conformément à la décision du conseil municipal dans sa délibération N°2020-10

Objet : Renouvellement de la Commission communale des impôts directs (CCID)

Madame le Maire présente au conseil municipal la lettre de la Direction Générale des Finances Publiques du 2 juin 2020 relative au renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales de 2020.

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité propose la liste des personnes suivantes pour siéger en commission :

1. M. FURBEYRE Henri – 72 route de Vernon
2. M. LUCAS Josic – 23 rue de la Treille
3. M. QUEUDRAY Roger – 17 rue des Jacobins
4. Mme CASTERA épouse LUCAS Danielle – 23 rue de la Treille
5. M. HOUY Michel – 14 route de la Chapelle
6. M. ANDRE Gabriel – 19 rue de l'Eau
7. Mme BALLE épouse BUZULIER Sonia – 17 route de Gasny

- 8 Mme DEBEULE épouse HUBERT Alice – 1Q rue des Jacobins
- 9 M. FIQUET Denis – 6 allée des Platanes
- 10 Mme GOUTAUDIER épouse BOIROT Virginie - 15 rue des Jacobins
- 11 Mme HERBERT épouse DELAPIERRE - 12 route de Gasny
- 12 Mme KERLEOUS épouse MARTEL Monique – 50 route de Vernon
- 13 Mme LECONTE épouse COLLIN Dany – 38 rue des Grands Jardins
- 14 Mme MARTIN épouse BERTHE Catherine – 12 allée des Platanes
- 15 Mme MIKULINSKY Emmanuelle – 12 rue des Jacobins
- 16 Mme TATFO CHEUNTCHOU épouse NDOUOP MOLU Lynda – 74 route de Vernon
- 17 Mme ZMYSLONY épouse THORAVALE Monique – 1 rue de la Vigne Blanche
- 18 M. LORY Lucien – 6 rue des Jacobins
- 19 Mme GABET Sandra – 34 rue des Grands Jardins
- 20 M. LEGRAND Steve – 10 rue des Aulnettes
- 21 Mme COTTIN Françoise – 4 impasse de la Pommeraie
- 22 M. GOUGEARD Lionel – 4 rue des Jacobins
- 23 MME MUZZARELLI Andrée – 20 allée des Platanes
- 24 M. DECRESSAIN Sébastien – 7 allée des Platanes.

Pour extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 08 juin 2020.
Le Maire, Hélène MARTINEZ.

